

SOS formation !

(1) GPEC :

Gestion
Prévisionnelle des
Emlois et des
Compétences

Instituée par la loi du 18 janvier 2005 de « programmation pour la cohésion sociale », la **GPEC** a notamment pour objectifs de conduire les entreprises à anticiper « à froid » les mutations de l'emploi (métiers émergents, métiers en régression), développer l'information sur la **stratégie de l'entreprise**, sur les métiers, leurs évolutions et les **passerelles possibles vers d'autres fonctions**, mettre en place des **dispositifs d'accompagnement et de formation** pour réussir les mobilités professionnelles...

Souvenez vous !

Octobre 2010 (cf notre lettre n° 136), la CFE-CGC déclenche le **signal d'alarme** : les éléments descriptifs des « plans de formation » transmis par la direction aux CE, sont **dramatiquement en dessous des standards** pratiqués par des entreprises de l'envergure du groupe GFI.

La situation n'est pas nouvelle, hélas ! Mais le contexte général de la « grande récession » dans laquelle le monde s'enfonce, les réorganisations incessantes du Groupe et une année 2010 qualifiée par certains membres de la direction, d'année « charnière », la rendent désormais **i-n-a-d-m-i-s-s-i-b-l-e** !

La direction oserait-elle laisser en déshérence un domaine aussi crucial que celui de la formation, alors que c'est un des rares leviers permettant au Groupe de se démarquer avantageusement de ses concurrents, dans le plus grand intérêt de ses 6000 salariés en France ?

Face à un état de faits alarmant, nous nous sommes adossés à un consultant spécialisé dans le domaine vaste et complexe de la formation professionnelle et avons alors proposé à la direction de s'engager dans un travail collaboratif tout au long de 2011, visant à élaborer ensemble, un plan de formation enfin conforme, s'appuyant pour sa construction et son suivi, sur des moyens et des outils adaptés.

Pour seule réponse, la direction nous a sèchement claqué la porte au nez !

Conséquences : l'année 2011 a été une année blanche ! On se retrouve en octobre 2011 dans la même situation qu'en octobre 2010 ! Les CE sont toujours dans l'impossibilité de s'assurer que lesdits « plans » de formation traduisent effectivement la **stratégie de l'entreprise**, que la **GPEC(1)** est prise en considération et que les **demandes individuelles de formation** exprimées par les salariés lors de leurs entretiens annuels (EADP) y ont été intégrées ! Pourtant, ces 3 piliers sont le « B-A BA » de la construction d'un véritable plan de formation ...

Dans ces conditions, comment les CE pourraient-ils engager leur responsabilité (la loi leur impose en effet de rendre un avis motivé) si les éléments transmis par la direction ne permettent pas d'établir que les salariés auront les moyens de développer leur employabilité ?

Cette position a été clairement et fermement exprimée par les représentants du personnel au cours du CCE du 4 octobre 2011 :

la direction saura-t-elle saisir la balle au bond ?

Nous sommes prêts à en accepter l'augure, mais **c'est la balle de match ! Le SOS est lancé ... la suite ne dépend plus de nous !**



Nouvelle taxe de 3,5% sur les complémentaires santé : quelle impact sur la mutuelle GFI ? (suite de notre lettre n° 145 septembre 2011)

A l'heure où nous écrivons ces lignes (14 octobre 2011), la commission de suivi « mutuelle » n'a pas encore eu lieu (elle est planifiée pour le 26 octobre) et la direction n'a pas non plus répondu non plus à notre interpellation directe ...

Silence annonciateur d'une bonne nouvelle ? ou silence précurseur d'une douche froide ? Rien ne filtre

(à suivre)

(l'actualité sera en ligne sur notre site : www.fieci-cgc.org/cgcfi)

GFI sera-t-il le reprenneur de l'activité « BUS » (Business Solutions) de THALES-services ?

Au cours de ces derniers mois, la presse en a parlé, puis elle n'en parle plus ... jugée imminente, puis non-imminente, la reprise possible par GFI, de cette division du groupe industriel d'électronique et de défense, de 550 salariés et 80M€ environ de CA (2010) joue l'arlésienne...Selon les propos du PDG du Groupe GFI, tenus au cours du CCE du 4 octobre 2011, ce dossier ne serait, « ni plus ni moins qu'un dossier parmi d'autres ». **Wait and see ! ... (à suivre)**

Election des CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) :

merci à tous les salariés qui ont répondu à notre appel de septembre dernier et se sont portés candidats sur nos listes! Leur engagement dans cette instance de représentation des salariés, à laquelle la loi accorde une importance accrue, témoigne de l'attention particulière qu'ils portent aux conditions dans lesquelles leurs 6000 collègues de GFI en France réalisent leurs tâches professionnelles : nous leur adressons toutes nos félicitations !

10 octobre 2010 : la CFE-CGC lance sa grande consultation nationale !

Dans un contexte global de crise économique, de perte de confiance dans les institutions, de délitement du lien social et des valeurs collectives et de repli sur des logiques individuelles, la CFE-CGC souhaite repenser son projet et son action en définissant avec chacun de vous des propositions ambitieuses et réalistes pour redonner du sens à l'Entreprise et à la Société !

En partenariat avec l'ODIS (Observatoire du Dialogue et de l'Intelligence Sociale) elle vous propose un questionnaire qui s'inscrit dans une démarche de consultation nationale qui s'étalera jusqu'en juin 2012 .

Vous aussi, participez !

Connectez vous sur notre site dédié :

www.nouveadialogue.fr !

Chez GFI, pas de prime « dividende » (ou « prime Sarkozy ») mais pourquoi pas une prime « CA » ?

Tous ceux qui étaient présents à GFI en 2008 s'en souviennent : face à une Participation divisée par 4 au titre de 2008 (en raison de toutes sortes d'éléments négatifs parmi lesquels : le prix très élevé de l'acquisition du groupe ADELIOR/ACTIF, des pertes sur instruments financiers de couverture de taux, des provisions pour litiges client...cf notre lettre n°117 d'avril 2009) la CFE-CGC, soutenue par de nombreux salariés, avait obtenu que la direction verse à tous, un montant supplémentaire de Participation de 700.000€ !

Certes, ça n'était pas le Pérou ... mais c'était tout de même plusieurs centaines d'euros de plus dans leurs poches !

Comment cela avait-il été possible ?

Il avait « suffi » que le conseil d'administration (CA) de GFI Informatique active une disposition ancienne de la loi, lui donnant la possibilité, sur simple décision souveraine, de procéder à une telle distribution !

Et si, en 2011, l'histoire se répétait ?

La situation financière de GFI ne le permettrait pas ? Allons donc ! Le directeur financier, présentant les résultats semestriels du Groupe GFI au cours du CCE du 4 octobre 2011, s'est montré confiant, et par ailleurs, les dépenses vont visiblement bon train : déménagements en série, campagne de communication d'envergure dans le cadre du lancement du nouveau logo

La CFE-CGC a donc décidé d'écrire aux administrateurs (cf lettre disponible sur notre site www.fieci-cgc.org/cgcfi) pour leur rappeler les dispositions de la loi et les encourager à les appliquer comme en 2008 : nous attendons leur réponse !

(à suivre)

Pour plus d'information, connectez vous sur notre site : www.fieci-cgc.org/cgcfi inscrivez vous, et recevez notre newsletter !

Vos délégués syndicaux et représentant de la section syndicale CFE-CGC:

Alina TORTOCHAUT

Délégué Syndical Central UES GFI
06 83 09 41 92 / 01 41 27 09 55

Olivier YERLE (Progiciels) : 06 70 76 38 06

Pierre ROI (IP) : 06 76 72 21 54

Mireille DE-VOLDER (Méditerranée) :
06 77 09 45 41

Benoît WENK (EST) : 06 61 13 11 93

Alain GUILLOU (Sud-Ouest) : 06 84 95 36 59

Ghislaine LAGARDE (IDF) : 06 85 16 02 28

François LECLUSE (Rhône-Alpes) :
06 83 09 41 92

Michaela ALEXANDRESCU (ADELIOR):
06 89 64 39 93